

Le réseau de l'aide juridique
au service des gens...



COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

**Renseignements particuliers
du 2^e groupe d'opposition**

Avril 2024

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU 2^e GROUPE D'OPPOSITION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS		PAGES
06	Liste des concours de recrutement qui se sont tenus incluant, pour chacun de ces concours : <input type="checkbox"/> le nombre de postes à combler; <input type="checkbox"/> le nombre de postulants; <input type="checkbox"/> la date; <input type="checkbox"/> la nature (concours réservé ou non); <input type="checkbox"/> le taux de réussite; <input type="checkbox"/> la répartition par région administrative; <input type="checkbox"/> la date de la publication des résultats.	1
16	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour la prochaine année.	2
22	Concernant les mandats pour les dossiers d'immigration pour l'année écoulée : a. Nombre total des demandes adressées aux bureaux d'aide juridique et à la pratique privée; b. Nombre de demandes acceptées et refusées et les motifs de refus; c. Nombre de mandats émis à la pratique privée; d. Coût moyen investi pour ce type de dossier, en distinguant entre la pratique privée et les bureaux d'aide juridique.	3
23	Nombre de mandats d'aide juridique, ventilé par région, émis en présence de circonstances exceptionnelles et en raison que le fait de ne pas la déclarer financièrement admissible entraînerait pour cette personne un tort irréparable, sur décision du comité administratif de la Commission des services juridiques (application des articles 4.3 et 4.13 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques).	5
24	Nombre de mandats d'aide juridique, ventilé par région, accordée en matière autre que criminelle ou pénale, lorsque la personne à qui l'aide juridique serait accordée subit ou subira vraisemblablement une atteinte grave à sa liberté, notamment une mesure de garde ou de détention (application de l'article 4.7, par. 8 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques).	6
25	Nombre de mandats d'aide juridique, ventilé par région, accordée en matière autre que criminelle ou pénale, lorsqu'il s'agit de toute autre affaire, si cette affaire met en cause ou mettra vraisemblablement en cause soit la sécurité physique ou psychologique d'une personne, soit ses moyens de subsistance, soit ses besoins essentiels et ceux de sa famille (application de l'article 4.7, par. 9 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques).	7
26	Nombre de mandats d'aide juridique refusés ou retirés en vertu de l'article 4.11 de la loi sur l'aide Juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques.	8
27	Coût total des frais judiciaires payés par le réseau d'aide juridique pour les bénéficiaires desservis par des avocats salariés ou par des avocats de la pratique privée, par catégories de frais.	9
28	Ventilation détaillée des effectifs, au 31 mars 2023, pour la Commission des services juridiques ainsi que pour chacun des bureaux d'aide juridique régionaux.	10
37	Sommes dépensées dans le cadre de Rebâtir la confiance. Détailler par investissements et par projets.	13

Question **06**

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus incluant, pour chacun de ces concours :

- le nombre de postes à combler;
- le nombre de postulants;
- la date;
- la nature (concours réservé ou non);
- le taux de réussite;
- la répartition par région administrative;
- la date de la publication des résultats.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Aucun, non applicable.

Question **16**

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour la prochaine année.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

1. Créances à recevoir:	<u>Février 2023</u>
Volet contributif	780 856 \$
Recouvrement des coûts	<u>1 040 013 \$</u>
Total	<u><u>1 820 869 \$</u></u>

2. Procédure de recouvrement:

Réclamations écrites, relances téléphoniques, deuxième envoi écrit (mise en demeure).

Question **22**

Concernant les mandats pour les dossiers d'immigration pour l'année écoulée :

- a. Nombre total des demandes adressées aux bureaux d'aide juridique et à la pratique privée;
- b. Nombre de demandes acceptées et refusées et les motifs de refus;
- c. Nombre de mandats émis à la pratique privée;
- d. Coût moyen investi pour ce type de dossier, en distinguant entre la pratique privée et les bureaux d'aide juridique.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

- a) **Total des demandes en immigration, incluant les réfugiés politiques selon qu'elles ont été acceptées ou refusées par région**

Du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023 - volet contributif et volet gratuit

Régions	Total	Acceptées	%	Refusées	%	Non-Statuées	%
Abitibi-Témiscamingue	8	5	62.5%	0	0.0%	3	37.5%
Bas St-Laurent-Gaspésie	12	8	66.7%	4	33.3%	0	0.0%
Côte-Nord	4	3	75.0%	1	25.0%	0	0.0%
Estrie	65	58	89.2%	6	9.2%	1	1.5%
Laurentides-Lanaudière	26	11	42.3%	15	57.7%	0	0.0%
Mauricie-Centre -du-Québec	48	27	56.3%	21	43.8%	0	0.0%
Montréal	8 171	7 746	94.8%	331	4.1%	94	1.2%
Outaouais	89	70	78.7%	19	21.3%	0	0.0%
Québec	302	231	76.5%	64	21.2%	7	2.3%
Rive-Sud	41	31	75.6%	10	24.4%	0	0.0%
Saguenay-Lac St-Jean	19	18	94.7%	0	0.0%	1	5.3%
Total	8 785	8 208	93.4%	471	5.4%	106	1.2%

- b) **Répartition des motifs de refus pour les dossiers d'immigration (incluant réfugiés politiques)**

Du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023 - volet contributif et volet gratuit

Voir l'annexe intitulée "Motif de refus" ci-jointe.

- c) **Répartition des demandes en immigration acceptées selon qu'elles ont été confiées à des avocats salariés ou à des avocats de la pratique privée par région**

Du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023 - volet contributif et volet gratuit

Régions	Avocats salariés	%	Avocats de la pratique privée	%	Total des demandes acceptées
Abitibi-Témiscamingue	2	40.0%	3	60.0%	5
Bas St-Laurent-Gaspésie	6	75.0%	2	25.0%	8
Côte-Nord	3	100.0%	0	0.0%	3
Estrie	2	3.4%	56	96.6%	58
Laurentides-Lanaudière	1	9.1%	10	90.9%	11
Mauricie-Centre -du-Québec	4	14.8%	23	85.2%	27
Montréal	1 491	19.2%	6 255	80.8%	7 746
Outaouais	3	4.3%	67	95.7%	70
Québec	182	78.8%	49	21.2%	231
Rive-Sud	7	22.6%	24	77.4%	31
Saguenay-Lac St-Jean	17	94.4%	1	5.6%	18
Total	1 718	20.9%	6 490	79.1%	8 208

- d) **Coût moyen**

Le coût moyen d'un dossier en immigration confié et payé aux avocats de la pratique privée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023 est de 798 \$, excluant les frais d'admissibilité et les autres frais d'administration de ces dossiers.



MOTIFS de REFUS

		Application de l'article 4.11										Application de l'article 70					
	TOTAL REFUS	Refus de contribuer	Inadmiss. financière	Service nominém. exclu	Article 69	Service non ouvert	Non- vraisembl. de droit	Peu de chance de succès	Coût déraison- nable	Impossible d'exécution	Refus réglement raisonn.	Autres serv. dispon.	Encontre loi sur A.J.	Dispos d'un bien	Refus de fournir renseign.	Renseign. faux ou inexact	Autre cas Art.70
Civil et administratif	6,627	432	1,794	102	59	1,635	125	515	14	15	1	163	378	4	2,022	17	66
Familial	5,083	457	2,065	1	0	71	35	71	0	5	0	16	124	1	2,388	16	53
Protection de la jeunesse	1,133	137	336	0	0	2	1	6	0	1	0	3	81	0	547	3	39
Immigration	471	28	69	0	0	7	3	10	0	2	0	0	8	0	315	0	32
Homologation	151	0	3	0	0	4	4	3	0	7	0	1	19	0	29	0	5
Civil	13,465	1,054	4,267	103	59	1,719	168	605	14	30	1	183	610	5	5,301	36	195
	100.0%	7,8%	31.7%	0.8%	0.4%	12.8%	1.2%	4.5%	0.1%	0.2%	0.0%	1.4%	4.5%	0.0%	39.4%	0.3%	1.4%
Carcéral	627	53	68	0	0	44	0	1	0	0	0	0	188	0	279	1	4
Criminel	2,058	142	517	9	0	87	5	9	0	1	0	1	65	3	1,232	5	18
Criminel/Jeunesse	140	10	19	2	0	11	1	0	0	0	0	1	11	0	85	0	0
Criminel/Sommaire	4,838	403	1,310	10	0	452	2	7	0	1	0	2	127	0	2,716	10	40
Procédures et Divers	6	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Criminel	7,669	609	1,919	21	0	594	8	17	0	2	0	4	391	3	4,312	16	62
	100.0%	7,9%	25.0%	0.3%	0.0%	7.7%	0.1%	0.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.1%	5.1%	0.0%	56.2%	0.2%	0.8%
Notarial	105	2	12	3	0	65	4	1	0	0	0	0	4	0	22	0	1
Notarial	105	2	12	3	0	65	4	1	0	0	0	0	4	0	22	0	1
	100.0%	1,9%	11.4%	2.9%	0.0%	61.9%	3.8%	1.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	3.8%	0.0%	21.0%	0.0%	1.0%
Données incomplètes	976	17	132	4	2	23	3	1	1	1	0	1	27	0	731	1	9
Données incomplètes	976	17	132	4	2	23	3	1	1	1	0	1	27	0	731	1	9
	100.0%	1,7%	13.5%	0.4%	0.2%	2.4%	0.3%	0.1%	0.1%	0.0%	0.0%	0.1%	2.8%	0.0%	74.9%	0.1%	0.9%
Grand Total	22,215	1,682	6,330	131	61	2,401	183	624	15	33	1	188	1,032	8	10,366	53	267
	100.0%	7,6%	28.5%	0.6%	0.3%	10.8%	0.8%	2.8%	0.1%	0.1%	0.0%	0.8%	4.6%	0.0%	46.7%	0.2%	1.2%

Question **23**

Nombre de mandats d'aide juridique, ventilé par région, émis en présence de circonstances exceptionnelles et en raison que le fait de ne pas la déclarer financièrement admissible entraînerait pour cette personne un tort irréparable, sur décision du comité administratif de la Commission des services juridiques (application des articles 4.3 et 4.13 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

En 2023-2024, aucune demande a été transmise au comité administratif de la Commission par les directeurs généraux. L'article 4.3 de la Loi sur l'aide juridique permet au comité administratif de la Commission, sur recommandation du directeur général, d'admettre à l'aide juridique quelqu'un qui n'est pas financièrement admissible, en tenant compte de circonstances exceptionnelles et du fait qu'un refus entraînerait pour cette personne un tort irréparable.

Aucun mandat n'a été émis en vertu de l'article 4.13 de la Loi sur l'aide juridique pour la période du 1er avril 2023 au 29 février 2024. Cet article permet au comité administratif de la Commission, sur recommandation du directeur général, d'accorder l'aide juridique à une personne qui ne peut, suivant les autres dispositions de la Loi, bénéficier de cette aide, s'il considère que des circonstances exceptionnelles le justifient et que le fait de lui refuser cette aide entraînerait pour cette personne un tort irréparable.

Question **24**

Nombre de mandats d'aide juridique, ventilé par région, accordée en matière autre que criminelle ou pénale, lorsque la personne à qui l'aide juridique serait accordée subirait vraisemblablement une atteinte grave à sa liberté, notamment une mesure de garde ou de détention (application de l'article 4.7, par. 8 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

8 828 mandats ont été émis en vertu du paragraphe 8° de l'article 4.7 de la Loi sur l'aide juridique pour la période de 9 mois du 1er avril 2023 au 31 décembre 2023. Cet article stipule qu'en matière autre que criminelle ou pénale, l'aide juridique est accordée pour toute affaire dont un tribunal est ou sera saisi si la personne à qui l'aide juridique serait accordée subirait vraisemblablement une atteinte grave à sa liberté, notamment une mesure de garde ou de détention.

Question **25**

Nombre de mandats d'aide juridique, ventilé par région, accordée en matière autre que criminelle ou pénale, lorsqu'il s'agit de toute autre affaire, si cette affaire met en cause ou mettra vraisemblablement en cause soit la sécurité physique ou psychologique d'une personne, soit ses moyens de subsistance, soit ses besoins essentiels et ceux de sa famille (application de l'article 4.7, par. 9 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

12 641 mandats ont été émis en vertu du paragraphe 9° de l'article 4.7 de la Loi sur l'aide juridique pour la période de 9 mois du 1er avril 2023 au 31 décembre 2023. Cet article stipule qu'en matière autre que criminelle ou pénale, l'aide juridique est accordée pour toute affaire dont un tribunal est ou sera saisi qui met en cause soit la sécurité physique ou psychologique d'une personne, soit ses moyens de subsistance, soit ses besoins essentiels et ceux de sa famille.

Question **26****Nombre de mandats d'aide juridique refusés ou retirés en vertu de l'article 4.11 de la loi sur l'aide Juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques.****COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES**

Le nombre de mandats refusés ou retirés en vertu de l'article 4.11 de la Loi sur l'aide juridique pour la période de 9 mois du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023, est de 1 995. L'article 4.11 prévoit qu'en matière autre que criminelle ou pénale, l'aide juridique peut être refusée ou retirée, selon le cas, lorsque l'affaire ou le recours n'apparaît pas fondé, compte tenu notamment de l'un ou l'autre des facteurs suivants :

- 1) la personne qui demande l'aide ne peut établir la vraisemblance d'un droit;
- 2) cette affaire ou ce recours a manifestement très peu de chance de succès;
- 3) les coûts que cette affaire ou ce recours entraînerait, seraient déraisonnables par rapport aux gains ou aux pertes qui pourraient en résulter pour le requérant ou, selon le cas, le bénéficiaire, à moins qu'il ne mette en cause soit ses moyens de subsistance, soit ses besoins essentiels et ceux de sa famille;
- 4) le jugement ou la décision ne serait probablement pas susceptible d'exécution;
- 5) la personne qui demande l'aide ou qui en bénéficie refuse, sans motif valable, une proposition raisonnable de règlement de l'affaire;
- 6) les services pour lesquels cette aide est demandée peuvent être obtenus autrement, notamment par l'intermédiaire d'un autre service gouvernemental ou d'un autre organisme.

Question **27**

Coût total des frais judiciaires payés par le réseau d'aide juridique pour les bénéficiaires desservis par des avocats salariés ou par des avocats de la pratique privée, par catégories de frais.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Répartition des frais judiciaires (1) encourus par les avocats salariés, par catégorie de frais, par région
Du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024 - Volet contributif et volet gratuit

Régions	Civil	%	Criminel	%	Total
Abitibi-Témiscamingue	33 780	88.6%	4 366	11.4%	38 146
Bas St-Laurent-Gaspésie	97 487	79.8%	24 735	20.2%	122 222
Côte-Nord	33 249	85.9%	5 458	14.1%	38 707
Estrie	152 105	88.0%	20 748	12.0%	172 853
Laurentides-Lanaudière	161 429	93.3%	11 539	6.7%	172 968
Mauricie-Centre-du-Québec	101 848	90.4%	10 855	9.6%	112 703
Montréal	981 872	94.1%	61 295	5.9%	1 043 167
Outaouais	173 372	92.4%	14 236	7.6%	187 608
Québec	102 702	54.1%	87 000	45.9%	189 702
Rive-Sud	263 880	95.0%	13 833	5.0%	277 713
Saguenay-Lac St-Jean	44 797	75.2%	14 779	24.8%	59 576
Total	2 146 521	88.9%	268 844	11.1%	2 415 365

Répartition des frais judiciaires (1) encourus par les avocats de la pratique privée, par catégorie de frais, par région
Du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024 - Volet contributif et volet gratuit

Régions	Civil	%	Criminel	%	Total
Abitibi-Témiscamingue	38 484	24.8%	116 596	75.2%	155 080
Bas St-Laurent-Gaspésie	30 632	43.4%	40 025	56.6%	70 657
Côte-Nord	6 664	10.3%	57 997	89.7%	64 661
Estrie	77 566	46.1%	90 627	53.9%	168 193
Laurentides-Lanaudière	159 867	47.1%	179 823	52.9%	339 690
Mauricie-Centre-du-Québec	71 109	69.6%	31 063	30.4%	102 172
Montréal	1 481 745	69.5%	648 951	30.5%	2 130 696
Outaouais	21 320	29.0%	52 240	71.0%	73 560
Québec	85 874	18.5%	377 819	81.5%	463 693
Rive-Sud	207 100	61.3%	130 870	38.7%	337 970
Saguenay-Lac St-Jean	16 566	46.5%	19 030	53.5%	35 596
Total	2 196 927	55.7%	1 745 041	44.3%	3 941 968

(1) Incluant les frais d'expertise, excluant le coût pour photocopies et les frais de déplacements.

Question **28**

Ventilation détaillée des effectifs, au 31 mars 2024, pour la Commission des services juridiques ainsi que pour chacun des bureaux d'aide juridique régionaux.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Ventilation détaillée des effectifs pour la Commission ainsi que pour chacun des bureaux au 29 février 2024

RÉGIONS	Avocats	Autre personnel	Stagiaires	Total
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE				
Administration & Amos	3,0	6,6		9,6
Rouyn-Noranda	3,0	3,0		6,0
Ville-Marie	1,0	1,0		2,0
Val d'Or	6,0	5,0	0,5	11,5
La Sarre	1,0	1,0		2,0
Nord	3,0	2,6		5,6
Kuujuuaq	1,0	1,0		2,0
Chibougamau	1,0	1,0		2,0
Paix des Braves	1,0	1,0		2,0
Projet Nord	4,0	4,0		8,0
Enquête sur mise en liberté	1,0	1,0		2,0
	25,0	27,2	0,5	52,7
BAS ST-LAURENT-GASPÉSIE				
Rimouski	6,0	8,0	1,0	15,0
New Richmond	2,0	2,7		4,7
Rivière-du-Loup	3,0	5,0	1,0	9,0
Gaspé	1,0	1,5		2,5
Iles-de-la-Madeleine	1,0	1,0		2,0
Matane	2,0	2,5		4,5
Chandler	2,0	2,7		4,7
Amqui	1,0	1,5		2,5
Ste-Anne-des-Monts	1,0	1,5		2,5
Cabano	1,0	1,6		2,6
	20,0	28,0	2,0	50,0
CÔTE-NORD				
Sept-Iles	6,0	8,0		14,0
Baie-Comeau	5,0	5,0	0,5	10,5
Forestville	1,0	1,0		2,0
	12,0	14,0	0,5	26,5
ESTRIE				
Sherbrooke (administration et civil)	9,0	16,0	0,5	25,5
Coaticook	1,0	1,0		2,0
Thetford Mines	3,0	4,0		7,0
Val-des-Sources	2,0	2,0		4,0
Lac Megantic	2,0	2,0		4,0
Magog	2,0	2,0		4,0
Sherbrooke (jeunesse et criminel)	9,5	9,0		18,5
	28,5	36,0	0,5	65,0

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Renseignements particuliers

Étude des crédits 2024-2025

Question **28**

Ventilation détaillée des effectifs, au 31 mars 2024, pour la Commission des services juridiques ainsi que pour chacun des bureaux d'aide juridique régionaux.

LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

St-Jérôme	18,0	17,1	1,5	36,6
Joliette	12,0	11,8	1,0	24,8
Mont-Laurier	2,0	2,6		4,6
Ste-Thérèse	2,0	3,8		5,8
Repentigny	2,0	3,9		5,9
Ste-Agathe	1,0	1,6		2,6
Lachute	1,0	1,6		2,6
St-Eustache	1,0	1,7		2,7
Terrebonne	2,0	3,0		5,0
Administration	2,0	5,0		7,0
	43,0	52,1	2,5	97,6

MAURICIE-CENTRE-DU-QC

Trois-Rivières	11,5	13,5	0,5	25,5
Shawinigan	6,0	6,0	0,5	12,5
La Tuque	1,0	1,0		2,0
Drummondville	6,0	8,0	0,5	14,5
Victoriaville	4,0	5,0		9,0
Administration	1,0	4,0		5,0
	29,5	37,5	1,5	68,5

MONTREAL

Laval	16,0	16,0	0,5	32,5
Centre Sud	7,0	9,0	0,5	16,5
Div. Jeunesse	15,0	10,0	0,5	25,5
Division criminelle	26,0	31,0	2,0	59,0
Maisonnette-Mercier	8,0	10,0	0,5	18,5
Montréal-Nord	7,0	9,0	0,5	16,5
Côte-des-Neiges	6,0	8,0	0,5	14,5
Crémazie	7,0	9,0	0,5	16,5
Sud-Ouest	8,0	10,0	0,5	18,5
Administration	3,0	21,5		24,5
Immigration	9,0	14,0		23,0
Pointe-St-Charles	3,0	5,0		8,0
Santé mentale	5,0	3,0		8,0
Service de garde	9,0			9,0
Service de garde - Visio	5,0	1,0		6,0
	134,0	156,5	6,0	296,5

OUTAOUAIS

Gatineau (Civil, famille, jeunesse)	11,0	13,0		24,0
Maniwaki	2,0	2,5		4,5
Campbell's Bay	1,0	1,0		2,0
Buckingham / St-André	2,0	2,5		4,5
Gatineau	6,0	6,5		12,5
Gatineau - Section criminelle	7,0	8,0	0,5	15,5
Aylmer	2,0	2,0		4,0
	31,0	35,5	0,5	67,0

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Renseignements particuliers

Étude des crédits 2024-2025

Question **28**

Ventilation détaillée des effectifs, au 31 mars 2024, pour la Commission des services juridiques ainsi que pour chacun des bureaux d'aide juridique régionaux.

QUÉBEC

Charlesbourg	6,0	9,0		15,0
La Malbaie	1,0	1,4		2,4
Lévis	3,0	4,0		7,0
Montmagny	2,0	2,0		4,0
St-Georges-de-Beauce	3,0	4,0		7,0
St-Joseph-de-Beauce	2,0	2,0		4,0
Qc – Section jeunesse	10,0	7,0	1,0	18,0
Qc – Section criminelle	11,0	13,1	1,0	25,1
Centre-ville	5,0	7,0		12,0
Immigration	2,0	1,0		3,0
Administration	2,0	5,0		7,0
	47,0	55,5	2,0	104,5

RIVE-SUD

Longueuil - Administration	2,0	5,5		7,5
Longueuil – Affaires civiles	9,0	12,0	1,0	22,0
Châteauguay	2,0	3,0		5,0
St-Jean-sur-Richelieu	4,0	4,0		8,0
St-Hyacinthe	6,0	6,0		12,0
Sorel	3,0	4,0		7,0
Granby	5,0	5,0		10,0
Valleyfield	8,0	8,0		16,0
Cowansville	2,0	3,0		5,0
Longueuil – Criminel & Jeunesse	13,0	10,5		23,5
Projet Rebâtir	20,0	8,0		28,0
	74,0	69,0	1,0	144,0

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Chicoutimi	7,0	8,0		15,0
Alma	3,0	4,0		7,0
Roberval	2,0	3,0		5,0
Dolbeau-Mistassini	1,0	2,0		3,0
La Baie	1,0	1,0		2,0
Jonquière	3,0	4,0		7,0
Administration	1,0	3,0		4,0
	18,0	25,0	0,0	43,0

COMMISSION

13,0 52,0 65,0

TOTAL DES EFFECTIFS

475,0 588,3 17,0 1080,3

Question **37**

Sommes dépensées dans le cadre de Rebâtir la confiance. Détailler par investissements et par projets.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Total des dépenses et investissements Rebâtir 1 (Chapitre III) : 3 304 640 \$

Total des dépenses et investissements Rebâtir 2: 434 955 \$

Estimation au 29 février 2024.